ATTESTATION DE DOMICILIATION

En application de l'article L-123-11-1 du Code de Commerce

Je soussigné :	
Agissant en qualité de représentant de la société	
-	Dénomination
-	Siège social
	Déclare
	☐ Recourir aux dispositions de l'alinéa 2 de l'article L 123-11-1 du Code de Commerce et installer provisoirement le siège social de ma société à mon domicile pour une durée ne pouvant ni excéder 5 ans à compter de sa création, ni dépasser le terme légal, contractuel ou judiciaire relatif à l'occupation des locaux.
	☐ Installer le siège social de ma société à mon domicile sans limitation de durée aucune disposition législative ou stipulation contractuelle contraire relative à l'occupation de mes locaux ne s'y opposant.
	RAPPEL : il ne peut résulter de ces dispositions ni le changement de destination de l'immeuble, ni l'application du statut des baux commerciaux.
	Fait à :
	Le:
	Signature